



PROCES VERBAL DE LA CONFERENCE PREALABLE

DAO REF.	MCA-CI/GOODS/CB/278
Intitulé de l'activité	Achat de matériels informatiques et équipements sportifs au profit de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et du Centre d'Application PIAGET
Objet de la réunion	Conférence préalable à la soumission des offres
Date	21 novembre 2022 - 15h00 à 16h18
Lieu	Webconférence via www.Zoom.us

Etaient présents :

Pour MCA-Côte d'Ivoire :

- COULIBALY Nanga, Manager Education Secondaire ;
- KABORE Zenabou, Spécialiste Education Secondaire ;
- DOUA Kouamé Bernard, Manager senior en passation des marchés.

Pour DT Global International Development USA Ltd (Agent de Passation des Marchés (PA))

- Josette AMON, Spécialiste en passation des marchés ;
- Marius N'Guessan, Spécialiste en passation des marchés.

Pour les soumissionnaires : En ligne à travers la plateforme www.Zoom.com

- AFRICA BIOMETRICS SECURITY ;
- NEL FOCUS ;
- NETTELECOM ;
- AFRIQUE DISTRIBUTION ;
- TECHNOSOLUCE+ ;
- GENIE PLUS ;
- NOVASYST ;
- WTINNERS GROUP ;
- AFRICA DIGITAL CONNECT ;
- ETISAN SARL ;
- DEV OF AFRICA ;
- SOCIETE IVOIRIENNE DE SERVICES ;
- PAGIM SERVICES ;
- NC-CONSULTING ;
- GSTCI.

1. Introduction

La conférence préalable a eu lieu le 21 novembre 2022 à 15h00, heure d'Abidjan comme indiqué à la clause IS8.2 du DAO. A cet effet, un mail d'information a été envoyé par l'Agent de Passation des Marchés à tous les soumissionnaires enregistrés. La représentante de l'Agent de Passation des Marchés (PA) et le Manager Education Secondaire (représentant le Directeur Enseignement Secondaire Projet Compétences) ont ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

Pour de Dossier d'Appel d'Offres (DAO) relatif à l'« Achat de matériels informatiques et équipements sportifs au profit de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et du Centre d'Application PIAGET », une présentation PowerPoint articulée autour des aspects de passation de marchés et des aspects techniques du DAO a été faite respectivement par la représentante de l'Agent de Passation des Marchés et par le Manager Education Secondaire de MCA-Côte d'Ivoire.

A la suite de la présentation, les organisateurs de la réunion ont répondu aux questions des participants reçues à travers la fenêtre « Chat » du lien zoom et également à celles reçues par courriel avant la tenue de la session. L'ensemble des questions et leurs réponses est présenté à la section 2 du présent compte-rendu.

Il a été réitéré aux soumissionnaires qu'ils ont la possibilité de poser des questions après la conférence préalable en les adressant par courriel à l'Agent de Passation des Marchés au plus tard 10 jours avant la date limite de soumission des offres fixée au 13 décembre 2022 à savoir le 03 décembre 2022 au plus tard.

2. Questions / Réponses

Q1	Pour le Lot 1 item 12 « Télévision de 85 pouces », les caractéristiques de la télévision de 85 pouces correspondent à celles d'une télévision de 65 pouces. Les soumissionnaires doivent-ils considérer les caractéristiques existantes ou faire d'autres propositions de télévision de 85 pouces.
R1	Il s'agit d'une télévision 65 pouces et non 85 pouces. Un addendum au DAO sera fait en vue d'y apporter cette modification.
Q2	Pour le Lot 1 item 10 « Projecteur fixe et écran de projection », quelle est la dimension de l'écran de projection ?
R2	Les écrans de projection ne sont pas nécessaires car les salles seront équipées de vidéoprojecteurs et de tableaux blancs interactifs. Un addendum au DAO sera fait en vue d'y apporter cette modification.
Q3	Pour le Lot 1 item 16 « Equipement de salle de langues », la salle à équiper contient-elle déjà des ordinateurs ? Si non, les soumissionnaires doivent-ils inclure les ordinateurs dans leurs offres ou les ordinateurs de la salle à équiper sont-ils pris en compte dans les 155 ordinateurs de l'item 7 « Ordinateur de bureau avec Windows et Office 2021 » ?
R3	Cet item est supprimé du DAO. Un addendum serait fait en ce sens.

Q4	Le DAO demande la fourniture des états financiers des trois dernières années à savoir 2019, 2020 et 2021. Qu'en est-il des entreprises ayant moins de trois (03) ans d'existence ?
R4	Les entreprises ayant moins de trois (03) années d'existence doivent fournir les états financiers dont elles disposent. Le chiffre d'affaires moyen sera calculé sur la base du nombre d'années d'existence. Toutefois, ce chiffre d'affaires moyen devra être équivalent à au moins deux fois le montant de l'offre du soumissionnaire pour un lot donné.
Q5	Concernant la capacité financière, la garantie d'offre de la clause IS 22.2 doit-elle être fournie exclusivement par une banque ou les garanties d'offres émanant d'autres institutions financières sont-elles recevables ?
R5	La garantie d'offre doit obligatoirement émaner d'une banque. Si la banque émettrice de la garantie n'est pas domiciliée en Côte d'Ivoire, alors la garantie doit comporter le nom et les coordonnées de la banque correspondante en Côte d'Ivoire.
Q6	Est-il possible d'insérer des lignes supplémentaires dans le formulaire BSF2- Bordereau des prix des Biens ?
R6	Oui. Tous les articles de chaque lot doivent figurer sur le Bordereau des prix des biens.
Q7	L'autorisation du fabricant doit-elle être fournie pour chacun des articles du Lot 1 ?
R7	Pour tous les articles du Lot 1, l'autorisation du fabricant est requise. S'il se trouve qu'un fabricant de biens ou un distributeur vous fournit plusieurs articles, alors une seule autorisation listant tous les articles concernés peut être fournie.
Q8	Si le soumissionnaire doit s'approvisionner auprès d'un distributeur qui lui fournit une attestation, doit-il aussi fournir l'autorisation de distributeur délivrée par le fabricant ?
R8	Lorsque le soumissionnaire s'approvisionne auprès d'un distributeur, l'autorisation délivrée par le fabricant au distributeur doit aussi être fournie.
Q9	Est-il possible de soumissionner pour les deux lots objets de cet appel d'offres ?
R9	Oui. Le fournisseur devra s'assurer de satisfaire à toutes les exigences pour les deux lots.
Q10	En cas de soumission pour les deux lots, les soumissionnaires doivent-ils soumettre une offre distincte pour chaque lot ?
R10	Oui, une offre distincte doit être soumise pour chaque lot.
Q11	Dans la présentation, il a été recommandé aux soumissionnaires de respecter l'ordre des formulaires de soumission du DAO. Cependant, nous avons constaté que dans le DAO, les formulaires relatifs à la proposition technique et ceux relatifs à la proposition financière ne sont pas séparés. Que faire ?
R11	La soumission se fait en une seule enveloppe c'est-à-dire que l'offre technique et l'offre financière ne sont pas soumises séparément. Par conséquent, nous invitons les soumissionnaires à respecter l'ordre dans lequel les formulaires de soumission sont classés dans le DAO afin de faciliter l'évaluation de leurs offres.
Q12	Quels sont les documents (preuves) dont a besoin MCA-Côte d'Ivoire pour attester de la véracité de l'attestation de bonne exécution ?

R12	<p>Les attestations de bonne exécution doivent contenir au minimum les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nom de l'autorité contractante ; - les contacts de l'autorité contractante y compris une adresse email fonctionnelle ; - les nom et fonction du signataire pour le compte de l'autorité contractante ; - la date de délivrance de l'attestation de bonne exécution ; - l'intitulé de la prestation exécutée ; - le montant de la prestation ; - la période d'exécution de la prestation. <p>A sa seule discrétion, MCA-Côte d'Ivoire se réserve le droit de procéder à la vérification de l'authenticité des attestations bonne exécution ou autres preuves d'exécution fournies par le soumissionnaire.</p>
Q13	Pour le Lot 2, est-il possible de fournir des chasubles de couleurs différentes que celles mentionnées dans la liste des équipements tout en respectant la qualité demandée ?
R13	Il est possible de choisir d'autres couleurs de chasubles tout en respectant la qualité exigée.
Q14	Pour une entreprise ayant plusieurs actionnaires, tous les actionnaires doivent-ils signer l'offre ?
R14	<p>L'offre doit être signée par une personne ayant le pouvoir d'engager la responsabilité de l'entreprise. Par conséquent, l'offre doit être signée par l'un des dirigeants/représentants légaux apparaissant dans les documents constitutifs de l'entreprise (registre de commerce et statuts).</p> <p>Si le signataire de l'offre n'apparaît pas dans les documents constitutifs de l'entreprise, alors une procuration signée par l'un des dirigeants/représentants légaux doit être jointe en annexe du formulaire de soumission de l'offre.</p>
Q15	Une même entreprise peut-elle être attributaire de plusieurs lots ?
R15	<p>Cela est possible si :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la combinaison de prix proposée par l'entreprise est la plus avantageuse financièrement pour MCA-Cote d'Ivoire et ; • est conforme techniquement pour les deux lots.

La Conférence s'est achevée à 16h18.

L'Agent de Passation de Marchés pour le Compte de MCA Côte d'Ivoire

Annexe (fichier séparé)

- **Présentation faite au cours de la conférence préalable**